

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07-03-2019

Dossier complet le :

12-03-2019

N° d'enregistrement :

2019-3856

#### 1. Intitulé du projet

Programme de logements, activités, commerces, bureaux - Ilôt 4B - ZAC du Pré Gauchet - Euronantes Gare

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ALTAREA COGEDIM REGIONS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8 1 0 | 8 4 7 | 9 0 5 | 0 0 0 | 1 7

Forme juridique SNC

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Surface de plancher globale créée : 24 510 m <sup>2</sup>
41. Aires de stationnement ouvertes au public	Parc de stationnement de 200 places
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	Equipement (activités ludo-sportives (UCPA)) susceptible d'accueillir plus de 1 000 personnes.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans la ZAC du Pré Gauchet- Euronantes Gare et consiste en la réalisation d'un programme immobilier comprenant :

- 14 239 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher (SDP) de bureaux
- 6 923 m<sup>2</sup> SDP de logements
- 3 347 m<sup>2</sup> SDP d'activités ludo-sportives (UCPA)

Cet ensemble sera constitué par 4 immeubles, 2 immeubles de bureaux (R+6 et R+8), un immeuble de logements (R+17) et un immeuble mixte logements-bureaux (R+8), le tout sur un socle commun intégrant l'espace ludo-sportif dédié à l'UCPA.

Il est prévu un parc de stationnement mutualisé pour les besoins des différents programme en rez de chaussée bas, d'une capacité globale de 200 places.

Une végétalisation des toitures pour partie est prévue dans le cadre de ce projet.

Aucune démolition n'est à envisager.

## 4.2 Objectifs du projet

L'îlot 4B, cerné par des voies ferrées et le boulevard de Berlin, s'inscrit dans le vaste projet de développement et de renouvellement urbain du Pré-Gauchet - Euronantes (35 ha) dont la programmation mixte est la suivante : 350 000 m<sup>2</sup> de bureaux, 1 600 logements, 30 000 m<sup>2</sup> d'équipements, avec une première phase d'aménagement engagée dès 2006.

L'îlot 4B parachèvera le désenclavement du quartier Malakoff et de la Petite Amazonie.

Cet ensemble immobilier constitue un morceau de ville composite, dont les orientations sont plurielles.

Avec 3 ses entités programmatiques complémentaires que sont l'UCPA, les logements et les bureaux, ce projet a pour objectif d'être une nouvelle destination. Tout d'abord pour les habitants du quartier avec un rez de chaussée dévolu aux usages urbains (entrées des logements et des bureaux, aux espaces de sport et de loisir protégés des véhicules et enfin aux entreprises dont cet îlot constituera une nouvelle adresse de référence.

Enfin, le programme de bureaux, par sa modularité, permettra d'accueillir de grands utilisateurs ou de multiples entreprises qui participeront à la création de ce quartier d'activité économique fonctionnel.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet est une construction. Le chantier se déroulera sur des emprises aménagées au sein de l'îlot 4B afin de limiter les nuisances pour les riverains.

Une base vie devra être implantée sur le site. Un soin particulier sera apporté au chantier, avec l'application d'une charte à faibles nuisances environnementales contractuelle pour les entreprises de constructions. Cette charte assurera le respect de l'environnement du chantier, tant d'un point de vue écologique (pas de rejets, protection des habitats, des espèces végétales conservées...) que d'un point de vue des riverains (limitation des nuisances sonores, des transports, des émissions de poussières, des déchets...). Ces engagements seront cadrés par les certifications HQE et BREEAM.

La réalisation du projet prévoit 24 mois de travaux, en une seule phase.

Un bureau d'études environnemental est nommé au sein de l'équipe projet pour assurer le respect de ces engagements en phase travaux.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet offrira de nouveaux espaces de travail dans un ensemble immobilier de qualité répondant aux grands standards internationaux en termes de confort d'usage et performance technique illustrés par des objectifs de certifications ambitieux :

- Certification « NF HQE Bâtiments tertiaires – Construction » 2015, niveau Excellent;
- Certification « BREEAM New Construction 2016 », niveau Very Good.

Un soin particulier sera apporté à la prévision de l'exploitation durant la conception et en cohérence avec ces certifications. Des sous-compteurs seront positionnés pour le suivi des consommations d'électricité et d'eau. La détection de fuite d'eau sera possible. L'arrosage extérieur fera l'objet d'une conception soignée qui limitera l'utilisation de l'eau.

Les DOE de la conception seront disponibles sur site pour faciliter l'exploitation future.

Le Maître d'Ouvrage s'engage à mettre en place des baux verts pour les futurs preneurs.

Ces baux incitent à la concertation et au suivi des performances énergétiques et environnementales entre les bailleurs et les preneurs. Ces indicateurs seront facilement identifiables grâce aux équipements installés lors de la réalisation.

Le parc de stationnement mutualisé permettra d'accueillir un total de 200 véhicules, incluant les véhicules électriques, ainsi que des zones dédiées au stationnement des vélos, dimensionnées pour chaque programme, conformément aux exigences du PLU.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure de permis de Construire (PC)

Un Dossier Loi sur l'Eau est également soumis aux autorités administratives.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette foncière	9875 m2
Surface plancher de bureaux	14 239 m2
Surface plancher de logements	6 923 m2
Nombre de logements	112
Surface planche activités ludo-sportives (UCPA)	3 347 m2
Capacité d'accueil du parking mutualisé	200 places

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

EuroNantes Gare  
Ilot 4B  
44000 NANTES

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. - 1° 53' 26 " 044 Lat. 47° 21' 55 " 077

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'îlot 4B est inclus dans la ZAC du Pré Gauchet (ou du Grand Malakoff) créée en 2003 ; il s'inscrit dans la dernière phase d'aménagement de la ZAC. Les deux premières phases du projet ont vu la réalisation (achevée fin 2016) de 1200 logements, 90 000m<sup>2</sup> de bureaux, 7 800m<sup>2</sup> d'activités (commerces, services, associations ...) et 20 000m<sup>2</sup> d'équipements (piscine, collège, gymnases, parking public).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.htm>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont à 50m à l'est du projet (ZNIEFF de type I n°52012005 - Zone humide de Malakoff et une ZNIEFF de type II n°520013069 - Vallée de la Loire à l'amont de Nantes). D'autres ZNIEFF sont localisées : ZNIEFF de type I n°520616294 - Prairie de Mauves, Ile Héron et vasières de Loire située à 1km à l'est du projet; et une ZNIEFF de type II n° 520616267 - Vallée de la Loire à l'aval de Nantes située à 250 m au sud-ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE a été adopté à l'unanimité par le Conseil Métropolitain du 10 février 2017.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'interfère avec aucun périmètre de protection de monument historique. Le périmètre de protection de monument historique le plus proche se situe à environ 250 m à l'ouest du projet (Chapelle de l'Immaculée).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sols de ce secteur sont artificiels. Ils ont été remblayés en 1966 sur 3 à 5 m d'épaisseur afin de mettre hors eau cette zone. L'inventaire des zones humides au sein de l'agglomération de Nantes n'a pas mis en évidence de zones humides au droit du site du projet. La zone humide la plus proche se situe de l'autre côté du Boulevard de Berlin à environ 50m du projet (Petite Amazonie).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Nantes est couverte par un plan de prévention des risques inondation de la Loire Aval. Il a été approuvé par arrêté du préfet en date du 31 mars 2014. Le site du projet est en dehors des zones d'aléas définies.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bases de données BASIAS (activité ayant potentiellement engendré une pollution des sols) et BASOL (sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, nécessitant une action des pouvoirs publics) ne recensent aucun site au sein du projet. Le plus proche se situe au nord à environ 250m du projet (PAL4404608-Dépôt de Gasoil- site SNCF). Le diagnostic de pollution réalisé en 2009 et 2017 a mis en évidence une contamination ponctuelle des sols en arsenic, en mercure et en hydrocarbures entre 0 et 2,5 m de profondeur.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage principal est celui de la station de pompage de Mauves-sur-Loire. Le prélèvement se fait directement en Loire. La station de La Roche à Nantes, plus ancienne et toujours fonctionnelle, est une prise d'eau de secours. La station La Roche se situe à l'est à environ 1km du projet et son périmètre de protection rapprochée est à environ 450m du site d'étude.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est localisé à proximité d'aucun site inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de deux sites Natura 2000: - Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes à environ 50m à l'est - et l'Estuaire de la Loire à environ 200m au sud.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun site classé à proximité immédiate du projet, faisant l'objet d'une protection. Le site classé le plus proche est situé à 4,5 km au nord de la zone d'étude (la vallée de l'Erdre).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une nappe est présente à faible profondeur (supérieure à 3,50 m en moyenne). Avec une dalle à 4m NGF pour le parking souterrain, le projet recoupe le niveau des hautes eaux exceptionnel dans la partie ouest du site et des moyennes eaux dans la partie Est. Un drainage en sous-face de dalle est prévu en uniformisation des sous-pressions, sans captage des eaux de nappe dont l'écoulement vers le sud-ouest n'est pas modifié. Très ponctuellement, la dalle atteint 2mNGF sur une surface restreinte, elle fera l'objet d'un cuvelage par revêtement étanche. La faible emprise de la partie du projet concernée n'entraîne pas de modification significative des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet immobilier avec la création d'un niveau de sous-sol va générer un volume de matériaux excédentaires, non quantifiés à ce stade. Les matériaux seront réemployés autant que possible sur site.  Les matériaux excédentaires seront évacués et acheminés conformément à la réglementation en vigueur selon leur nature.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les investigations naturalistes réalisées sur le site soulignent le caractère très artificiel du site au sein d'un environnement très urbanisé et l'absence d'enjeux sur un plan écologique. Le projet ne remet pas en cause des continuités écologiques potentielles inexistantes aujourd'hui.  Le projet, à travers la réalisation d'espaces végétalisés présentant différents faciès (jardins, prairies, lanières boisées,...avec des essences locales reprenant les composantes de la Petite Amazonie) sur les pourtours du site et la végétalisation des terrasses, va dans le sens d'une nette plus-value en terme de biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe à 50m du site de la Petite Amazonie intégrée à la ZPS et ZSC de la vallée de la Loire.  L'emprise du projet ne présente pas de lien fonctionnel avec ces entités, tant sur le plan écologique (absence d'espèces ou d'habitats ayant motivé la désignation des Natura 2000) que sur le plan hydrologique.  Le projet n'aura donc pas d'incidence significative directe sur les espèces et les habitats naturels des deux sites Natura 2000. Le projet ne remet donc pas en cause la pérennité et les objectifs de conservation de ces zones. Une vigilance sera portée en phase chantier sur les aspects suivants : espèces invasives, éclairage, nuisances sonores et qualité de l'air

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidences sur d'autres zones à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Localisé dans un contexte très urbanisé, le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le risque transport de matières dangereuses par route et voies ferrées étant encadrés par ces deux types d'infrastructures  Il est également potentiellement concerné par le risque pyrotechnique lié aux bombardements durant la seconde guerre mondiale
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mouvement de terrain : aléa quasi nul pour le retrait/gonflement des argiles Séisme : aléa modéré (niveau 3) - mise en oeuvre de normes parasismiques Glissement de terrain et chute de blocs : site en dehors des zones sensibles Risque inondation : site en dehors des zones d'aléas définies (PPRN), Risque inondation par remontée de nappe : secteur très sensible Risque Radon : commune à potentiel radon de catégorie 3 (la plus forte) Risque de feu de forêt : site non concerné
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires  Concernant les sols, au regard des caractéristiques des anomalies détectées (composés non volatils de surface), les futurs usagers sont susceptibles d'être exposés à ces anomalies si des terres polluées sont maintenues en surface sans être recouvertes. Des mesures simples de gestion préconisées : recouvrement par couche de terres saines ou minéralisée, évacuation des terres polluées vers une filière adaptée
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet immobilier va générer de nouveaux déplacements. L'étude de trafic réalisée à plus grande échelle dans le cadre de la création du pôle d'échanges multimodal de la gare indique qu'aucune augmentation problématique n'est à noter sur les itinéraires de transit, dont l'av de Berlin à l'horizon 2030. Le site bénéficie d'une très bonne desserte par les transports en commun : gare à 1 km desservie par 2 lignes de bus passant à proximité du site (150 m); des cheminements cyclables sont présents av de Berlin, (réduction usage voiture)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne constitue pas une source de bruit significative, en dehors des périodes de chantier (impact temporaire). La voie ferrée au sud du site ainsi que l'avenue de Berlin à l'Es font l'objet d'un classement sonore (largeur de 100 m) qui concerne la totalité du périmètre de l'opération. Des isollements acoustiques renforcés des façades sont prévus. Une certification HQE 2015 niveau "excellent" est recherchée pour la partie bureaux et NF Habitat pour la partie logements.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à produire des émissions olfactives désagréables.</p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Le site n'est pas concerné par des nuisances olfactives</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier, travaux de démolition : impact temporaire).</p> <p>Le projet est concerné par des vibrations (circulations ferroviaires). Des traitements de filtration vibratoire sur les fondations sont envisagés. Une optimisation des zones à traiter sera recherchée en fonction de la destination des bâtiments, de leur distance aux voies ferrées,...</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet génère des émissions lumineuses</p> <p>Le projet s'inscrit dans une zone concernée par des émissions lumineuses .</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet en lui-même n'est pas à l'origine de rejets significatifs dans l'air. Les impacts du projet seront essentiellement liés à la circulation routière dont l'évolution restera néanmoins modérée par rapport à la situation actuelle, et aux dispositifs de combustion et/ou de chauffage. Les bâtiments bénéficieront d'une conception optimale au niveau énergétique.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'imperméabilisation du site génère des volumes de ruissellement qui seront stockés/régulés en partie au niveau des toitures et des terrasses végétalisées. Les voiries et surfaces imperméabilisées situées au rez-de-chaussée seront stockées/régulées dans un collecteur (1000 mm) associé à un régulateur de débit au sud de la parcelle et des noues avec rejet au réseau pluvial. La présence d'une nappe à faible profondeur limite les possibilités d'infiltration. La gestion des eaux sera conforme aux prescriptions établies dans le règlement du PLUm de Nantes Métropole.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet va produire des déchets (non dangereux) liés à l'aménagement , et durant son exploitation.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'intersecte aucun périmètre de protection de monument historique ni aucun site classé / inscrit, ni aire de mise en valeur du patrimoine, ni site patrimonial remarquable
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet s'inscrit sur un site présentant une vocation urbaine enclavé entre des infrastructures routières et ferroviaires et n'affecte pas d'espaces agricoles/naturels ; il s'inscrit sur un espace dépourvu d'enjeux en terme de biodiversité. Néanmoins, dès le démarrage des études de conception, un bureau d'études environnemental et un écologue ont été désignés pour accompagner la démarche environnementale du projet. Plusieurs axes sont mis en évidence dans la poursuite de cette démarche avec des mesures réductrices telles que:

- la gestion des eaux pluviales, ce qui va dans le sens d'une amélioration sur un plan quantitatif (soulagement des réseaux pluviaux en périphérie) et qualitatif de la gestion des eaux pluviales par rapport à la situation initiale (non régulées);
- la lutte contre le changement climatique : des bâtiments énergétiquement performant bénéficiant d'un réseau de chaleur vertueux. Le site est également bien desservi par des réseaux de transport commun et modes doux
- la biodiversité : le plan de composition paysager envisagé s'inspire de la proximité de la Petite Amazonie qui va dans le sens d'une nette plus-value en terme de biodiversité
- la mise en place d'isollements acoustiques en façades comme en toiture terrasse

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Charte chantier à faibles nuisances (4.3.1) Notice architecturale (4.1) Notice paysagère (4.1) Certifications environnementales Expertise faune-flore (6.1 milieux naturels) Evaluation simplifiée incidences Natura 2000 (6.1 milieux naturels)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

NANTES

le.

06/03/2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

